



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 30 mars 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 22 mars 2023

Date de la convocation des conseillers: 22 mars 2023

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Bernd ZIMMER, M. Antonio DA COSTA ARAUJO,
conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire
Absent(s) Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Point de l'ordre du jour :

14.b	Abrogation du règlement-taxé relatif à la mise à disposition d'appareils de secours dit « Téléalarme » du 24 octobre 2000
-------------	--

Le conseil communal,

Revu sa délibération de ce jour relative à l'abrogation du règlement communal relatif à la mise à disposition d'appareils d'appel au secours dit « Téléalarme » du 24 octobre 2000;

Revu la délibération du conseil communal du 02 décembre 2014 portant approbation d'une convention du 17 novembre 2014 entre la commune de Bous et la fondation « Stëftung Hëllef Doheem » dans l'intérêt de la mise à disposition d'un service de téléassistance ;

Revu sa délibération du 16 décembre 2021 portant approbation d'une convention du 25 novembre 2021 entre l'administration communale de Bous et l'asbl HELP 24 relative à la mise à disposition du service d'appel d'assistance ;

Considérant que les conventions susmentionnées règlent la participation financière de la commune de Bous aux services de téléassistances offerts par la fondation « Stëftung Hëllef Doheem » et par l'asbl HELP 24 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité des membres présents

d'abroger le règlement-taxé relatif à la mise à disposition d'appareils de secours dit « Téléalarme » du 24 octobre 2000 avec effet au 1^{er} mai 2023.

et prie les autorités supérieures compétentes de bien vouloir approuver la présente délibération.

En séance date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Bous, le 31 mars 2023

le bourgmestre:

le secrétaire: